



**COMMUNIQUE/ MAI 2022**

Depuis février 2022, l'Organisation Non gouvernementale **LAFRIKULTURE** travaille avec des partenaires européens sur l'amélioration de la qualité des services humanitaires présentés à la population africaine ; A ces propos, le volet financier a été indexé dans le cadre de la mise en lumière de cette amélioration, afin de favoriser pour le service des voyages internationaux la population noire à bénéficier des avantages considérables. De plus, la caisse humanitaire annexée au programme

« Sourire-des-Orphelins » a été analysée dans le but de mieux la renchérir. Il est donc arrêté après assise administrative et humanitaire du 01 mars 2022 la mise en exécution des principes suivants :

**Tout candidat devant bénéficier d'un voyage international vers l'Europe ne devra payer que :**

- 300 000FCFA à l'ouverture (au début) de la procédure, lors de la signature du contrat.
- 200 000FCFA dès confirmation (délivrance de la convocation/invitation) par les instances diplomatiques à se rendre vers le site d'application (ambassade/ cellule détachée) pour le dépôt du dossier et la prise d'empreintes. Ceci concerne les pays dont les missions diplomatiques sont présentes sur le territoire national, où réside le candidat qui devra bénéficier d'un VISA appliqué dans son passeport.  
(Lorsqu'il s'agira du choix d'un pays dont la mission diplomatique n'est pas représentée localement, le candidat paiera 1 200 000FCFA)
- 500 000FCFA après dépôt du dossier auprès des services consulaires
- 500 000FCFA dès sortie du VISA ou de l'autorisation définitive de voyage

**Tout candidat devant bénéficier d'un voyage international vers l'Angleterre, le CANADA, les USA, le Brésil et les autres pays d'Asie ne devra payer que :**

- 500 000FCFA à l'ouverture (au début) de la procédure, lors de la signature du contrat.
- 500 000FCFA lors de la réception des documents du programme « Sourire-des-Orphelins » et de la convocation à se rendre au centre de dépôt consulaire
- 500 000FCFA après dépôt du dossier
- 500 000FCFA après sortie du VISA ou à l'arrivée en fonction des exigences de l'ONG

NB : Ce système est donc évalué à 1 500 000FCFA pour l'Europe, et 2 000 000FCFA pour les autres pays **de mars 2022 à Septembre 2022** uniquement, à travers les créneaux de l'ONG LAFRIKULTURE. Les contrats préétablis devront donc être respectés de manière scrupuleuse. Toute action reste couverte par les informations inscrites à travers le site web [www.lafrikulture.org](http://www.lafrikulture.org) dans le sens général et méticuleux ! Parallèlement, l'ONG annonce la réouverture des enregistrements des candidats désirant travailler en Asie (pays arabes). Les frais de billet d'avion, d'accueil, d'hébergement, de ration et d'assurance pourraient être inclus ou pas, en fonction du type de contrat établi auprès du bénéficiaire.

Conditions d'admissibilité à se rendre en EUROPE (Assistance à la délivrance du VISA de voyage):

- Le candidat de tout âge, doit être de bonne moralité avec un casier judiciaire propre.
- Le candidat devra opter pour au moins deux pays, tout en précisant la raison de son déplacement.
- Des frais supplémentaires pourront être demandés au candidat soit dans un cadre d'imprévu diplomatique, soit aéroportuaire, soit pour des raisons indépendantes de l'ONG
- Le candidat n'ayant pas de passeport devra prévoir à l'ouverture une somme supplémentaire de 100 000FCFA pour la délivrance du passeport
- Le candidat devra avoir une connaissance (ami, membre de famille, camarade, autre) dans le pays de destination pour des raisons de prise en charge en général. Il est déduit qu'au cas où les services d'accueil de l'ONG LAFRIKULTURE seraient occupés au moment de la programmation du départ du dit-candidat de son pays de résidence vers l'étranger, ce dernier devra être accueilli par cette connaissance qui sera rentrée en contact avec l'ONG au préalable.
- Les documents à fournir en copie lors de l'enregistrement auprès d'un des partenaires humanitaires de l'organisation dans le monde sont : passeport, curriculum vitae et documents académiques.

Le traitement du dossier est de 30 jours normalement !

*Fait à Madagascar ce 07 mai 2022, approuvé du conseiller M.  
DUPIN*